

La Voix des Travailleurs

Organe des Syndicats Chrétiens de l'Ouest

Loire-Inférieure, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

REDACTION ET ADMINISTRATION :

10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73



ABONNEMENTS :
Syndiqués : 4 francs. — Soutien : 10 francs

Au Comité National de la C. F. T. C.

Des démarches ont été faites auprès du Ministre du travail pour obtenir le rétablissement du taux des subventions aux caisses syndicales de chômage

Jean PÉRÈS et Maurice BOULADOUX ont présenté des rapports sur l'organisation des Fédérations et les élections prud'homales

Les délégués ont manifesté leur sympathie à Gaston TESSIER, à l'occasion du 30^e anniversaire de son entrée en fonctions syndicales

Le Comité national de la C.F.T.C. s'est réuni à Paris, le 15 janvier. Augéard (Fonctionnaires) a présidé les séances. La région Bretagne et Ouest était représentée par Grimault, Belleval, Mabit et Mlle Diard.

LA SITUATION GENERALE

Gaston Tessier, secrétaire général de la C.F.T.C., a exposé la situation générale depuis le mois d'octobre, au cours duquel s'était tenu le précédent Comité national.

Il insista notamment sur l'action engagée pour la modification de certains décrets-lois et les conséquences de l'essai de grève générale. Sept propositions de lois, préparées sur les indications de la Commission confédérale de législation, ont été déposées et défendues par parlementaires appartenant au groupe du syndicalisme chrétien.

Des résultats, trop modestes évidemment, ont cependant été obtenus au point de vue fiscal (exonérations et abattements) comme au point de vue de la répartition des heures de travail (Arrêtés ministériels).

Les subventions de l'Etat aux caisses syndicales de chômage qui se montaient à 60 % des allocations versées, ayant été réduites à 26,4 % avec effet rétroactif pour 1938, de nombreuses démarches ont été effectuées pour obtenir le rétablissement du taux antérieur.

M. Pomaret, ministre du Travail a reçu une délégation composée des représentants des principales caisses de chômage de la C.F.T.C. qui ont versé les allocations de 1938 en tenant compte de la subvention de 60 % et qui perdraient ainsi plusieurs centaines de mille francs si la décision prise était maintenue. M. Pomaret a assuré nos camarades qu'il allait s'efforcer de trouver une solution.

En prévision de l'application de la prime pour la mère au foyer, la C.F.T.C. est intervenue pour que le taux qui sera fixé en soit, en aucun cas, inférieur à 20 % du salaire moyen départemental.

Le Comité National a constaté avec satisfaction le courant de sympathie qui se développe dans



Gaston TESSIER

tous les milieux, en faveur de la C.F.T.C.

En raison de certaines campagnes sur le corporatisme, la Commission du Plan de la C.F.T.C. a été chargée de condenser, dans une courte déclaration, notre conception sur l'organisation professionnelle.

La situation financière, présentée par G. Torcq, trésorier confédéral, est satisfaisante.

LES FEDERATIONS ET LA C. F. T. C.

Jean Pérès, secrétaire général adjoint de la C.F.T.C., a présenté un rapport sur l'activité présente et future des Fédérations et sur la place qu'elles tiennent dans l'organisation confédérale.

Il importe, en effet de ne pas oublier que les Fédérations groupent tous les syndicats du pays appartenant à la même profession ou à la même industrie.

Pour que l'action professionnelle soit bien coordonnée des relations vont s'établir entre les sections professionnelles d'industries des Fédérations de métiers, comme celle des Employés, et les Fédérations d'industries correspondantes (Métallurgie, Bâtiment, etc...)

Aux Fédérations : tout ce qui concerne le métier ou l'industrie. A la Confédération : tout ce qui est commun à l'ensemble des travailleurs.

LA C. F. T. C. ET LES ELECTIONS PRUD'HOMALES

Il appartenait à Maurice Bouladoux, secrétaire général adjoint de la C.F.T.C. de tirer la leçon des récentes élections prud'homales. E. d'abord de souligner le succès remporté, dans ce domaine, par la C.F.T.C.

Nous avons 89 candidats sortants et 136 ont été élus. Nous avons donc gagné 47 sièges, ce qui porte le nombre de nos conseillers prud'hommes à 273. Et ce brillant résultat n'est pas tout à fait définitif puisqu'il reste encore quelques sièges dont la date du scrutin est à peine fixée.

Les candidats de la C.F.T.C. ont obtenu 62.000 voix, soit 39,7 % des suffrages exprimés dans leurs catégories. La C.G.T., dans les mêmes catégories, a groupé 91.000 voix, soit 58,3 % des suffrages, et les organisations neutres S. P. F. et divers) 3.000 voix, soit 1,8 %.

30 ANNEES D'ACTION SYNDICALE

Au cours du repas, qui a réuni les délégués du Comité national, une touchante manifestation s'est déroulée pour célébrer le trentième anniversaire de l'entrée de Gaston Tessier, comme secrétaire permanent au Syndicat des Employés de Paris. Il en est devenu bien vite secrétaire général avant de remplir ces mêmes fonctions à la C. F. T. C., dès sa création en 1919. Et depuis, il lui a consacré ses multiples compétences et son inlassable activité.

Jules Zirnheld, président confédéral, sut traduire, dans un toast émouvant, notre reconnaissance à Gaston Tessier, en lui remettant un souvenir, témoignage de notre attachement.

LE CONGRES CONFEDERAL

Le prochain Congrès Confédéral aura lieu à Paris, les 27, 28 et 29 mai, samedi, dimanche et lundi de Pentecôte.

Des rapports concernant la situation confédérale, la propagande, l'organisation professionnelle et le crédit, sont prévus.

Une conséquence inattendue de la grève générale

L'IDÉE DE COLLABORATION FAIT DES RECRUES

Si l'année 1936 reste marquée par ces événements de juin, qu'on peut considérer comme une véritable révolution sociale, l'année 1938 ne demeurera-t-elle pas pour les travailleurs celle de la grève générale manquée ? Et cet événement aussi, qui n'a pas fini de dérouler toutes ses conséquences, n'est-il pas un fait capital dans l'histoire du syndicalisme ?

Déjà il marque, par leur échec retentissant, la condamnation, que nous souhaitons définitive, des méthodes de force en matière de relations du travail.

Et cela, nous ne sommes pas seuls à le penser. Ceux même qui portent la responsabilité de la faute du 30 novembre, le pensent aussi... et le disent !

Rendant compte d'un discours du camarade Dumoulin, le rédacteur de « Syndicats », organe cégétiste, écrit en effet ces lignes : « Puisque dans le système actuel, nous sommes deux, le monde patronal et nous, le mieux est de se mettre d'accord et de réaliser ensemble ce qui pourrait être conservé ». Si cette phrase, placée en vedette dans le dans le système nouveau qui remplacera le capital-journal en question, a un sens, n'exprime-t-elle pas le souhait de voir réaliser par la C. G. T. ce que le Syndicalisme Chrétien pratique depuis 50 ans déjà : la « collaboration », tout simplement.

Ah ! certes, de notre attitude à cet égard, nous avons eu des approbations plus directes et à nos yeux plus probantes que celle du camarade Dumou-

lin, mais néanmoins il ne nous est pas désagréable de relever ce propos.

Si vraiment « le mieux est de se mettre d'accord » avec le patronat, le Syndicalisme chrétien n'avait donc pas tort de le dire depuis cinquante ans passés déjà, et de s'y efforcer avec toute la patience nécessaire.

Et pour ce faire, il n'a eu besoin ni des tristes expériences de force de 1920 et de 1938, ni, à leur lumière, d'une révision de sa doctrine. Il lui a suffi d'être lui-même pour savoir que l'emploi de la violence ne résout aucun des problèmes du Travail et soulève d'innombrables obstacles. Fidèle en toutes circonstances à l'esprit de collaboration il a démontré, par son action, que là était le moyen efficace d'améliorer le sort de la classe ouvrière et non dans l'agitation spectaculaire ou les tentatives de cette grève générale, dont c'est encore Dumoulin lui-même qui écrit qu'elle « prend nécessairement le caractère d'une insurrection ».

Reconnaître son erreur et en faire l'aveu est honorable, mais il est encore mieux que de tels aveux ne soient pas nécessaires. Notre Syndicalisme chrétien, lui, après comme avant le 30 novembre, n'a rien à renier de son action, rien à réviser de sa doctrine. Cela mérite d'être souligné, car cela doit peser dans le choix des travailleurs en quête du syndicalisme le plus capable de mériter leur confiance.

Raoul DUCLOS.

Pour collaborer

J'ai déjà eu à maintes reprises, l'occasion d'exposer la nécessité urgente d'abattre, entre le camp patronal et le camp ouvrier, les trop nombreuses barrières élevées par les haines, les préjugés et les incompréhensions mutuelles.

Bien d'autres avant moi, et mieux que moi, avaient déjà insisté sur ce sujet, et en tout premier lieu, les grands papes qui dans leurs encycliques, ont si magistralement défini la doctrine sociale du christianisme.

Il semble pourtant qu'à la lumière des événements du 30 novembre et avec le recul suffisant pour les juger il soit encore utile d'y revenir.

La folle tentative insurrectionnelle de la C.G.T. s'est brisée contre les dispositions gouvernementales et surtout, contre le bon sens de la classe ouvrière française qui avait fort bien compris que ce n'était ni le lieu ni le moment de se lancer dans un mouvement dont les suites étaient imprévisibles.

Mais de cet échec, il est résulté une certaine rancœur, une perte de confiance envers le syndicalisme dont a immédiatement profité une grande partie du patronat pour réagir contre les améliorations justement acquises par les travailleurs depuis deux ans.

Et voilà pourquoi nous assistons maintenant à un nouvel épisode de cette néfaste lutte de classes, épisode dans lequel, cette fois, un certain nombre de patrons joue le rôle offensif. Car s'il est bien porté dans certains milieux de critiquer et de rendre responsable des pires méfaits cette lutte imbécile, quand ce sont les ouvriers qui attaquent, on se garde bien dans les mêmes milieux de convenir que si cette lutte existe et si parfois elle est si dure et si violente, la faute en revient en partie à un patronat profondément imbu lui-même d'un esprit de classe égoïste et intraitable. Combien de fois les syndicats chrétiens, malgré leur bonne volonté et leurs essais de collaboration franche et loyale, ne se sont-ils pas heurtés au mauvais vouloir de certains patrons.

Quoi de plus souhaitable cependant, aussi bien pour le patronat que pour les travailleurs et que pour le pays tout entier que cette entente, cette collaboration sincère et cordiale, entre les trois éléments indispensables à la prospérité nationale, le capital, l'intelligence et le travail, éléments qui ne peuvent rien l'un sans les autres et qui peuvent tout, dans l'union et la compréhension mutuelle.

On accuse souvent le syndicalisme chrétien d'être lui aussi partisan de la lutte des classes, parce qu'il se refuse à se laisser asservir comme le font certains groupements qui n'ont de syndicat que le nom. Mais on ne veut pas voir que si parfois, nous sommes contraints à lutter, nous ne le faisons qu'à notre corps défendant et parce que nous ne pouvons nous y soustraire sans trahir les intérêts des travailleurs injustement dépouillés d'une part du fruit de leur travail par un patronat qui ne songe qu'à l'accroissement de ses bénéfices sans aucun souci de justice et de charité chrétienne. Voilà pourquoi nous ne cessons et ne cesserons jamais de demander aux patrons de faire un effort de compréhension sincère envers les aspirations justes et légitimes de la classe ouvrière, par une application sincère et loyale des conventions collectives dont on peut attendre tant de bien quand l'esprit de lutte des classes n'en fait pas abusivement une machine de guerre, par des contacts fréquents et cordiaux entre organismes patronaux et ouvriers pour un effort commun vers une amélioration constante de la production et l'application de salaires vitaux.

Il n'est rien dans ce que nous demandons, de contraire au bien public et d'impossible, qu'on veuille donc bien le comprendre une fois pour toute, et alors, régnera enfin sur notre pays l'esprit de concorde et de paix sociale dont il a tant besoin.

P. HERFRAY.

Coin du sourire

— Moi, racontait un homme d'affaires, devenu riche en quelques années, je suis arrivé à Paris avec de la paille dans mes sabots.

— C'est vrai, fit remarquer quelqu'un, il a gardé les sabots et il a mis les autres sur la paille.

Lu sur le prospectus d'un marchand de biberrons :

« Lorsque l'enfant a fini de têter, il faut le dévisser et le mettre dans un endroit frais, tel qu'une fontaine ».



La belle assemblée de l'Arbre de Noël organisée par le Comité de Loisirs Nantais

SYNDIQUES DE LA C. F. T. C.

sur votre veston, sur votre corsage
EPINGLEZ L'INSIGNE CONFEDERAL

Nouveaux sons de cloches !...

« Notre mouvement syndical doit être constructif.

« Revendiquer des salaires plus élevés, c'est pratiquement rien faire, si l'on ne s'avise, dans le même temps, d'améliorer le mécanisme économique pour que la hausse des prix ne vienne pas compenser la hausse des salaires.

« Revendiquer une répartition nouvelle du travail, c'est manquer en partie son but, si l'on ne réalise, en même temps, par des mesures appropriées, une résorption du chômage ».

Deviné de qui est ce texte ?... De René BELIN, secrétaire de la C. G. T., dans le quotidien « Le Peuple » du 23 décembre 1938.

Seulement !... La C. F. T. C. disait cela bien avant 1938, tandis que la C. G. T. ne songeait qu'à tout bousculer !...

Alors que la C. G. T. s'aperçoit aujourd'hui seulement que... « l'incidence de toutes ces réformes sur les prix de détail provoque une hausse continue » (Brill, « La Flèche », 30-12-38), la C. F. T. C. avait-t-elle les Pouvoirs Publics, dès 1936, de l'absolue nécessité de maintenir les charges publiques et le coût de la vie dans de justes limites, « pour ne pas rendre illusoires tout progrès social et tout effort de redressement économique ».

« Si l'examen de conscience du monde syndical amène celui-ci à constater son impossibilité d'aller plus de l'avant, il doit se préparer à conserver le maximum des conséquences de 1936 et prendre des positions d'attaque pour les luttes futures ».

« Le terrain de la collaboration semble le plus propice aux quartiers d'hiver du syndicalisme. Puisque la révolution romantique est impossible, pourquoi ne pas essayer de s'entendre dès maintenant avec la partie la plus intelligente de ces patrons ? »

Qui a écrit cela ?... B.-Adrien BRILL, secrétaire de la C. G. T., dans « La Flèche », du 30 décembre 1938.

Seulement !... Pour la C. F. T. C., la collaboration est une question de principe et non une question d'opportunité.

La C. F. T. C. demande à collaborer toujours, et pas seulement pendant les « quartiers d'hiver ».

La C. F. T. C. fait de la collaboration une question de « loyauté » et non une... « position d'attaque pour les luttes futures ».

La collaboration de la C. F. T. C. ne se mesure pas au... « rapport des forces entre les travailleurs et le grand patronat » (Brill, art. cité) elle est basée sur le sens de la Justice et l'esprit de charité.

Une organisation syndicale qui met la « lutte des classes » en tête de son programme, ne saurait être un mouvement « constructif ».

Travailleurs, réfléchissez !...

Et donnez votre confiance à la C. F. T. C. qui veut CONSTRUIRE un Ordre nouveau, animé de JUSTICE et de PAIX.

COUT DE LA VIE

Les décrets-lois continuent et leur nocivité n'a pas été supprimée par les débats parlementaires quelque peu cahotés qui se sont déroulés ces jours derniers.

Aussi éprouvons-nous quelque crainte de voir le coût de la vie continuer sa course ascendante et dépasser largement le pouvoir d'achat des salaires qui s'efforcent à l'atteindre.

Il est bien vrai qu'on nous a affirmé que les décrets-lois n'auraient point pour effet d'augmenter les prix ; mais il nous semble bien que cette affirmation vait celle du coiffeur qui rase gratis demain.

Comment veut-on qu'un impôt, fût-il seulement de deux pour cent, et qui frappera tous ceux qui se trouveront sur le passage d'un produit depuis le moment où il sortira de la production jusqu'au moment où il atteindra le consommateur, ne soit pas multiplié au cours de ses différents passages, et quelle est la commission de surveillance des prix, aussi sévère qu'elle soit, qui se refusera à tenir compte des augmentations de prix de revient et de prix de vente que ces cascades successives imposent ?

Ne nous a-t-on pas, à plusieurs reprises, laissé espérer que le coût de la vie se stabiliserait et ne devons-nous pas constater qu'il n'en a rien été parce qu'il n'en pouvait rien être.

Déjà, l'an dernier, on nous avait fait la même promesse et nous nous apercevons tous les jours, en

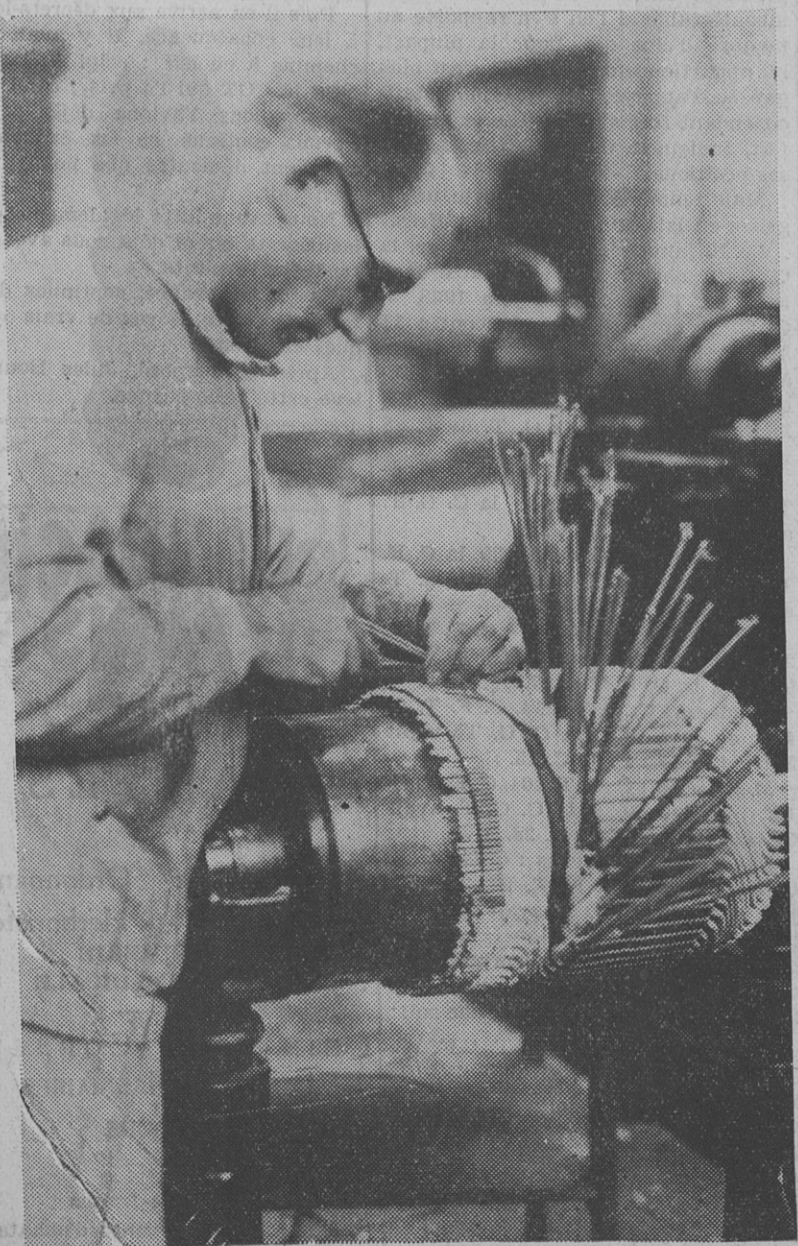
essayant de boucher notre humble budget familial, que tout augmente pour n'importe quelle cause, et que notre salaire, qui est stationnaire, ne suffit plus à faire face à nos besoins les plus terre à terre.

Ce n'est pas parce qu'on aura cessé tout à coup, et par l'effet d'une baguette magique sans doute, de publier dans les journaux, en l'attribuant aux quarante heures ou à autre chose d'aussi subversif, la hausse du coût de la vie ou des prix de détail, que l'on empêchera la ménagère de revenir du marché avec son cabas vide parce que « tout est vraiment trop cher ! »

Qu'on le veuille ou non, si l'on a l'intention d'arrêter cette hausse catastrophique alors qu'on a tout aménagé, même l'impôt, il faudra bien qu'on se résolve à examiner si tous les intermédiaires sont nécessaires, si leurs services sont exactement rémunérés, et si, dans un pays où l'on poursuit la fraude comme un délit, il est bien admissible qu'on puisse vendre, avec l'approbation des autorités publiques, sept cent grammes de pain, et même moins, pour un kilo.

Nous avons la conviction qu'un gouvernement qui aurait vraiment le désir, non pas seulement de boucher son budget, mais encore de permettre à chaque citoyen de boucher le sien, aurait peut-être beaucoup à faire dans ce sens. Car c'est dans la mesure où chacun dans le pays pourra assurer le jour présent et son lendemain que le pays lui-même verra son avenir assuré.

Jules ZIRNHELD.



Un métier de patience : le bobineur

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de : Jean-Paul, fils de notre camarade Paul Dadi, des employés de l'alimentation de Nantes.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de : Ernest Lemarre, du syndicat du Gaz, section de La Baule, avec Mlle Marie Robert.

DÉCÈS

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de : M. Camille Bouloux, frère du secrétaire du syndicat des employés de Montmorillon.

Personnel Horticole

ASSEMBLEE GENERALE DU 8 JANVIER 1939

Le Président David en ouvrant la séance offre les vœux à l'occasion du Nouvel An et Giotin, Président de l'Union Nantaise, le remercie de tout le dévouement et l'attachement qu'il apporte pour le bon fonctionnement de notre Syndicat.

A tous les syndiqués, ainsi qu'aux nouveaux adhérents qui sont venus assez nombreux, il souhaite pour l'année 1939 une bonne prospérité pour notre organisation.

Ensuite, le Secrétaire nous donne le compte rendu d'activité syndicale durant l'année 1938 ; il nous parle de l'augmentation de 10 % sur tous les salaires obtenue au 1er janvier 1938, de notre nouvelle demande d'augmentation de 10 % sur tous les salaires de l'avenant à notre convention collective ; des interventions que nous avons faites auprès de certains établissements pour applanir les différends que certains patrons avaient avec leurs ouvriers, concernant les salaires et allocations familiales, etc. des démarches faites auprès des Pouvoirs Publics afin de combattre le travail noir dans la profession ; de l'enquête adressée par le groupe d'horticulture de notre Fédération qui a été étudiée par notre Conseil et retournée à notre groupe. Cette enquête a pour but de préparer une campagne d'action nécessaire à l'amélioration des conditions de travail. Il parla encore de la communication faite à la presse et à MM. les parlementaires de la Loire-Inférieure des derniers décrets-lois. Il est à remarquer, d'après le travail accompli au cours de l'année écoulée, que notre Syndicat est plein de vitalité, donc il faut continuer et avoir pleine confiance dans l'avenir.

Ensuite le Trésorier rend compte du bon état de nos finances pour l'année écoulée. Il invite les camarades à payer régulièrement leurs cotisations.

Le Président nous donne lecture de la lettre adressée par le Syndicat patronal. Ceux-ci nous accordent un relèvement de 10 % sur tous les salaires à dater du 1er janvier 1939. Il nous dit que cela n'est encore pas suffisant vu l'augmentation du coût de la vie. Il nous invite à venir régulièrement aux Assemblées générales, afin de rester bien unis.

Ensuite, le Président passe la parole à Giotin, Président de l'U. N. qui, à son tour, offre ses vœux à l'occasion du Nouvel An à tous les syndiqués, puis souhaite que pendant l'année nouvelle nous soyons très fidèles à notre Syndicat, car il y a encore à batailler pour arriver à l'amélioration de nos conditions de travail. Il nous dit de ne pas se décourager, bien au contraire ; la belle activité manifestée au cours de l'année qui vient de s'écouler, permet de faire confiance à l'année nouvelle.

Il nous invite à continuer la propagande déjà faite, à l'aide de tracts, ce qui nous a donné un bon résultat. Donc, tout le monde à l'œuvre, c'est un devoir, et l'année nouvelle sera une année de prospérité pour notre Syndicat.

A l'issue de la réunion, eu lieu l'élection du Conseil, qui a été réélue à l'unanimité.

Le Secrétaire.

Union Départementale de Loire-Inférieure

Syndiqués de la Loire-Inférieure !

RETENEZ LA DATE DU DIMANCHE 23 AVRIL pour le

CONGRES de l'UNION DEPARTEMENTALE

qui se tiendra à CLISSON

avec la participation de Maurice BOULADOUX

Secrétaire Général Adjoint de la C. F. T. C.

UN MOT D'ORDRE : TOUS A CLISSON LE 23 AVRIL

NANTES

Syndicat chrétien des Cheminots

Les adhérents des deux syndicats P. O. et Etat ont tenu le dimanche 22 janvier, leur assemblée générale commune, salle du Cinéma Sainte-Croix, assemblée générale ayant pour but essentiel de consacrer officiellement la fusion déjà opérée en fait, des deux syndicats.

A 10 heures, Herfray, président du Syndicat P. O., assisté de Tizon, président du Syndicat Etat, de Chaigneau et Sans, secrétaire et trésorier du syndicat P. O. ouvre la séance devant un assez nombreuse assistance, en exprimant toutefois ses regrets de voir, comme toujours, trop de places vides et signale la présence au bureau de Roger Giotin, président du Syndicat des Employés Municipaux et de l'Union Nantaise qui avait voulu ainsi marquer tout l'intérêt qu'il apportait aux Syndicats de Cheminots et enfin, donne la parole au secrétaire Chaigneau pour le rapport moral.

Ce rapport, fait avec toute la maîtrise qui caractérise notre ami, a vivement intéressé les assistants en leur montrant toute la vitalité de notre syndicat qui, au cours de l'année a pris une part très active à toutes les manifestations de l'activité fédérale, tant en ce qui concerne les élections que l'action contre la tentative de grève générale du 30 novembre et la défense des intérêts particuliers de nos camarades. Il signale l'accroissement constant et très important de nos effectifs et les possibilités encore très grandes dont dispose encore notre recrutement. Il termine en invitant tous les présents de suivre l'exemple de quelques camarades dévoués qui se sont livrés à une véritable prospection dans leur milieu de travail.

Le trésorier Sans donne ensuite lecture du rapport financier qui fait ressortir la bonne tenue du syndicat P. O. qui, grâce au dévouement des receveurs, termine son année dans une très bonne situation financière.

Le Président expose ensuite le but essentiel de l'Assemblée et met aux voix la fusion des deux syndicats sous le titre de Syndicats Chrétiens des Cheminots de Nantes et la modification des statuts de l'ex-syndicat P. O. dans ce sens. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Herfray cède alors la présidence à Giotin pour l'élection du Conseil Syndical adopté en discussion comme suit :

Président : Herfray, ouvrier au Dépôt de Nantes-Mauves ; vice-présidents : Douaud (Nantes-Orléans), Tizon (Nantes-Etat), Berges (Chantenay) ; Secrétaire Général : Chaigneau (Arr. Exploitation) ; Secrétaire administratif : Batard, commis litiges P. V. ; Secrétaires adjoints : Marinier, Arr. Exploitation ; Bodineau, Arr. Exploitation ; Picard (Chantenay) ; Trésorier : Sans ; Trésorier adjoint : Potier (Chantenay).

Receveurs et membres du conseil : Exploitation : Rabillu, Queuret, Besson ; Voie : Boulenger ; Dépôt : Merrius, Athimon, Bourcier ; Entre-tien : Yannic, Guéret ; Chantenay : Jégo, Le Roux ; Nantes-Sainte-Anne : Le Cam ; Commission féminine : Miel Martin ; Commission des jeunes : Besson ; Commission des loisirs : Guéret, Palvadeau ; Commission des Cadres : Egretier ; Conseil de l'Union Nantaise : Herfray, titulaire, Marinier, suppléant.

Herfray remercie ses camarades de la marque de confiance qu'ils viennent de renouveler à leur conseil, et les assure que tous feront tous leurs efforts pour s'en montrer digne, puis, il donne la parole à Giotin.

Le président de l'U. N. exprime toute sa joie d'être aujourd'hui parmi les cheminots, chez qui, tant comme président des Municipaux que comme président de tous les syndicats nantais, il a toujours trouvé toutes les sympathies et les dévouements nécessaires. Il rappelle en particulier le succès des deux dernières fêtes du travail dont les artisans s'appelaient Lacassaigne, Garnier, Chaigneau. En terminant, il retrace à grands traits la doctrine et l'activité de la C.F.T.C. et invite tous les cheminots à collaborer de tout cœur à cette activité et au triomphe de cette doctrine. Cette brillante causerie fait la plus profonde impression sur les auditeurs et tous se séparent, à 11 h. 45, en se promettant de donner tous leur cœur et leur dévouement au syndicat chrétien des Cheminots de Nantes, à la Fédération des Cheminots de France et à la C. F. T. C.

Le Secrétaire de séance.

Indice de la Ville de Nantes

Table with 2 columns: Date and Index value. 1er Janvier 703 31, 1er Février 711 61

Syndicat des Employés Groupe Nouveauté

Le groupe nouveauté du syndicat chrétien des employés avait organisé le dimanche 22 janvier une galette des rois.

Cette petite fête de famille à laquelle participèrent une centaine de syndiqués fut un véritable succès pour l'entraîné et la joie.

La présidente avec un mot de bienvenue aux présents, offrit ses meilleurs vœux à tous et à toutes, en remerciant les dévoués organisateurs de la fête qui avaient fait les choses... royalement. Puis on présenta les excuses du Président de l'Union Nantaise, ainsi que celles des militants qui n'ayant pu venir avaient envoyé néanmoins leur obole, pour marquer ainsi combien ils étaient de cœur avec leurs camarades.

Le beau disque de la marche des Travailleurs Chrétiens, repris en chœur par tout le monde créa immédiatement l'ambiance familiale de la soirée.

On partagea ensuite le gâteau des rois arrosé des meilleurs vins ; Anjou, Bordeaux, Muscadet, etc. Puis eut lieu l'élection traditionnelle du Roi et de la Reine, pendant que chacun à tour de rôle charma l'auditoire de sa chanson ou de son monologue, révélant de véritables talents comiques ou dramatiques.

L'après-midi se termina très vite dans une chaude et joyeuse atmosphère de gaieté et de sympathie, laissant à tous le charmant souvenir d'une journée qui comptera dans la vie du syndicat chrétien des employés de commerce fidèle à sa devise « Aidons-nous, Aïmons nous ».

Syndicat chrétien de la Métallurgie

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes des Syndicats Chrétiens de la Métallurgie Nantaise a le plaisir de faire connaître à tous ses amis son Calendrier 1939 donnant ainsi la liste des diverses manifestations qui ont lieu dans le courant de cette année.

Vendredi 3 Février : Flamande, gâteau des Rois, Sauterie.

Dimanche 19 Février : Sortie en autocar, Noirmoutier.

Dimanche 28 et Lundi 29 Mai : Excursion touristique sous la conduite de Robert Chevillard, Rennes Dinan, La Rance, Saint-Malo, Dinard, le Mont Saint-Michel.

Dimanche 2 Juillet : Sortie populaire de la Métallurgie suivant une conception toute nouvelle.

Dimanche 3 Septembre : Sortie familiale.

Samedi 3 Septembre : Sortie familiale.

Samedi 2 Décembre : Fête de la Saint-Eloi (banquet, bal).

Le Comité organisera, dans le courant d'octobre et novembre 1939 un cycle de conférences sur un sujet local et Métallurgique, et de toute actualité, Salle Saint-Michel, 10, rue de Bel-Air.

Dans cette même salle il se réserve le soin d'organiser dans le courant d'avril, une manifestation un samedi après-midi.

Le Comité ne doute pas que ses amis répondent nombreux aux invitations qui leur seront faites en temps utile, avec toutes indications qui démontrent la vivacité de son organisation.

R. C.

Syndicat de l'Aiguille

Vente de Charité des 4 et 5 Mars

Le Syndicat de l'Aiguille organise en ce moment sa vente de charité annuelle au profit de la caisse de Secours Mutuels. Il rappelle à ses adhérents que cette vente aura lieu le samedi 4 et le dimanche 5 mars, Salle du Chapeau Rouge de 9 heures à 18 heures et compte sur la présence de chacune.

En dehors de questions professionnelles le syndicat vient en aide à ses membres âgés ou malades et le produit de cette vente lui est absolument nécessaire, pour faire face à toutes les demandes de secours.

Nous espérons que tous nos amis qui s'intéressent au syndicat de l'aiguille et auxquels nous adressons une pressante invitation viendront en grand nombre, comme les années précédentes, nous donner une nouvelle marque de leur profonde sympathie.

Nous leur en serons reconnaissantes et nous les en remercions à l'avance.

Le Bureau.

CONSEILLERS DE L'U. D.

Attention ! Retenez votre Dimanche matin 26 FEVRIER POUR LA REUNION DU CONSEIL DE L'U. D. à 9 heures 10, rue de Bel-Air, NANTES

Municipaux

Une lettre au Maire de Nantes à propos d'une injustice

2 Février 1939. Monsieur le Député-Maire,

« Dans son article 13 sur le projet de Statut de la fonction publique, déposé sur le bureau de la Chambre des Députés, le 27 avril 1937, sous le numéro 2271, par la Fédération Générale des Syndicats Chrétiens de Fonctionnaires de l'Etat, des Départements, des Communes et des Colonies, il est demandé aux administrations de bien vouloir se charger de la distribution et du recèlement des bulletins de vote à l'occasion des élections des représentants du Personnel.

« Nous avons l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur le fait qu'au cours des précédentes élections à la Commission paritaire du personnel municipal, notre Syndicat n'a pas pu obtenir cet avantage dont a cependant bénéficié le groupement concurrent ; aussi, nous vous demandons de bien vouloir rapporter cette mesure antidémocratique.

« Considérant que la Confédération Française des Syndicats Chrétiens, à laquelle notre Syndicat est affilié, a été en janvier 1938, avec la Confédération Générale du Travail, reconnue comme organisation ouvrière d'importance nationale, et à ce titre, admise à siéger dans les Commissions d'élaboration du Statut moderne du Travail, et nous inspirant des consignes données au Congrès de la Fédération, nous vous demandons encore qu'il soit, avant tout autre mode de répartition accordé un siège à la CGT et un siège à la C.F.T.C.

« Nous croyons aussi devoir vous signaler combien nous regrettons que le principe de la représentation par catégories professionnelles n'ait pas été retenu aux dernières élections. Puisque ce mode de scrutin n'a pas été admis, il serait souhaitable d'appliquer le principe de la représentation proportionnelle dès les prochaines élections des délégués à la Commission paritaire.

« Dans l'espoir que vous voudrez bien prendre notre requête en considération, nous vous prions d'agréer d'avance, Monsieur le Député, nos remerciements, avec l'assurance de notre profond respect. »

Pour le Conseil Syndical :

Le Président,

Le Conseil Syndical est également intervenu près de l'Administration municipale en vue d'obtenir :

1° L'indemnité accordée aux fonctionnaires de l'Etat, dans le plus bref délai possible en raison de l'application de la contribution de 2 % ;

2° Le relèvement des indemnités de bicyclettes ;

3° Le bénéfice des bons de bains-douches en faveur du personnel de l'école.

4° La faculté pour les femmes de services des écoles, de prendre un abonnement scolaire sur les tramways.

Il est également intervenu près du Ministre du Travail en faveur du reversement des cotisations « vieillesse » aux titulaires de la promotion du 1-4-38.

Pour le Conseil Syndical,

Le Président : R. GLOTIN.

Hospitaliers

Les Elections au Conseil de Discipline

Des élections de délégués au Conseil de discipline ont eu lieu dans les différents établissements Hospitaliers de notre ville.

Nos camarades ont obtenu un brillant succès dans la catégorie « Infirmiers ». Sur un total général de 515 votants, les candidats C. F. T. C. réussissent 266 voix contre 199 aux candidats cégétistes.

Ci-dessous les résultats par catégorie :

Advertisement for 'Le Boulet Barré' featuring a graphic of a bullet and text: 'Une garantie: La Marque. Le premier des boulets anilés est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité!' and 'FABRICATION BLANZY-QUEST CHARBONS SELECTIONNES NOUVELLE ADRESSE: 15, Rue de la Paix LIVRAISONS A PARTIR DE 200 KILOS'

Infirmiers :

Hospice Général. — Votants : 96. C. G. T. 16 ; C. F. T. C. 80. Hôtel-Dieu. — Votants : 126. C. G. T. 36 ; C. F. T. C. 86 ; nuls : 4. Sanatorium Laënnec. — Votants : 19. C. G. T. 5 ; C. F. T. C. 14. Soit pour la catégorie « infirmiers » un total de 57 voix à la C. G. T., et de 180 voix à la C. F. T. C.

Ouvriers :

Hospice Général. — Votants : 106. C. G. T. 59 ; C. F. T. C. 41 ; nuls : 6. Hôtel-Dieu. — Votants : 115. C. G. T. 75 ; C. F. T. C. 24 ; nuls : 6. Sanatorium Laënnec. — Votants : 20. C. G. T. 8 ; C. F. T. C. 11 ; nul 1. Soit pour la catégorie « Ouvriers » un total de 142 voix à la C. G. T., et de 76 voix à la C. F. T. C.

Gardiens d'Asile : Votants : 212 ; C. G. T. 128 ; C. F. T. C. 77 ; nuls : 7.

Dans la catégorie « Chefs d'équipe », nous ne présentons pas de candidats.

Conseil de Prud'hommes

Nous avons appris avec plaisir que notre ami Alphonse Belleval, ex-secrétaire général de l'Union Régionale de l'Ouest, actuellement Membre du Bureau Confédéral (C.F.T.C.) et Secrétaire général du Crédit Immobilier de Nantes, avait été nommé à l'Assemblée générale du Conseil de Prud'hommes du 21 Janvier, vice-président de la Section du Commerce de ce Conseil. Nos félicitations bien sincères à notre ami Belleval pour cette nomination qui consacre une fois de plus sa compétence dans toutes les questions professionnelles et sociales.

Saint-Nazaire La C. F. T. C.

Depuis quelques mois, nous assistons à l'éclosion de multiples Syndicats. Leurs origines, leurs buts, leurs mouvements, sont toute une histoire. Ils ne sont pas à la recherche d'une réclame, comme n'en sont pas à la recherche d'une réclame, comme n'en sont pas à la recherche d'une réclame, comme n'en sont pas à la recherche d'une réclame.

« Nos cercles d'études fonctionnent régulièrement. Nous en avons d'abord eu deux faits par notre camarade Barré sur la « grève », le 25 janvier, le R. P. Barré, nous a donné une conférence sur les encyclopedies. Le 6 février première conférence sur « Quadragesimo Anno ». Ces conférences auront lieu les lundis toutes les deux semaines. Celle du lundi 20 sera remplacée par la Tribune libre de l'Athénée et nous recommencerons le 6 mars. Les 20 que nous sommes en général pourrions très largement se tripler avec un peu de bonne volonté. On n'est jamais trop instruit.

UN ANCIEN.

Union Locale

Notre secrétaire a de la copie pour la Voix des Travailleurs. Vous trouverez plus loin quelques articles et quelques chiffres qui vous montreront notre progression. Je profite de cette parenthèse pour féliciter le dévoué président de notre syndicat des services concédés, Séverin Reigner, qui a été nommé conseiller de sa Fédération pour la province.

D'un autre côté, nous avons perdu notre camarade Bernier. Ses qualités l'ont fait nommer sous-directeur de la succursale du Comptoir National d'Escompte à Brest. Qu'il reçoive ici nos félicitations et aussi nos plus grands remerciements pour le travail considérable qu'il a accompli dans notre Union Locale et le syndicat de la Banque.

Le grand événement de ce mois de février sera pour nous, nantais, la Tribune libre de l'Université Populaire sur le syndicalisme. Le syndicalisme cégétiste sera exposé par Félicien Chaille, professeur agrégé et le syndicalisme chrétien par notre ami Marcel Poimboeuf, secrétaire de la Fédération des Employés.

Ce dernier est trop connu pour que nous vous le présentions. Vous viendrez tous l'entendre, ce lundi soir, 20 février, à 20 h. 30, à l'Athénée. Venez de bonne heure à cette séance pour être bien placés. Des dirigeants vous attendront à la porte. Au 20 février ! Tous à l'Athénée !

Nos cercles d'études fonctionnent régulièrement. Nous en avons d'abord eu deux faits par notre camarade Barré sur la « grève », le 25 janvier, le R. P. Barré, nous a donné une conférence sur les encyclopedies. Le 6 février première conférence sur « Quadragesimo Anno ». Ces conférences auront lieu les lundis toutes les deux semaines. Celle du lundi 20 sera remplacée par la Tribune libre de l'Athénée et nous recommencerons le 6 mars. Les 20 que nous sommes en général pourrions très largement se tripler avec un peu de bonne volonté. On n'est jamais trop instruit.

Le Secrétaire.

Syndicat chrétien de la Métallurgie

Autour des Elections de délégués

Les résultats des élections de délégués au Chantier de Penhoët ont été diversement appréciés. La C. G. T. a proclamé une fois de plus sa victoire incontestable si l'on s'en rapporte au nombre d'élus qui, pour la plupart, lui appartiennent ; mais elle s'est bien gardée d'appuyer sur certains détails cependant fort significatifs et qui, en fait, indiquent un recul très net de ses positions.

Mais tenons à réparer cette négligence en laissant parler les chiffres. Le 10 janvier 1939, à l'outilage, la C. G. T. obtient 66 voix contre 34 à la C. F. T. C. ; le 13 juin 1938, la C. G. T. obtenait 91 voix contre 11 à la C. F. T. C.

Machiniste ajustage : la C. G. T. obtient 61 voix contre la C. F. T. C. 56, le 13 juin 1938, la C. G. T. avait 88 voix, la C. F. T. C. 18.

Tourneurs : C. G. T. 71 voix, C. F. T. C. 39 ; le 13 juin 1938, la C. G. T. avait 83, la C. F. T. C. 29.

Ajusteurs : la C. G. T. 139, la C. F. T. C. 67 ; en juin 1938, la C. G. T. avait 123, la C. F. T. C. 35.

Serrurerie : C. G. T. 67 ; C. F. T. C. 29 ; en juin 1938, la C. G. T. avait 91 voix, la C. F. T. C. 7.

Soudeurs : C. G. T. 214, C. F. T. C. 40 ; en juin 1938, la C. G. T. avait 201 voix, la C. F. T. C. 15.

Menuiserie : C. G. T. 104, C. F. T. C. 102 ; en juin 1938, la C. G. T. avait 97 voix et la C. F. T. C. 28.

Charpentiers traceurs : C. G. T. 36, C. F. T. C. 34, C. F. T. U. 38 ; en juin 1938, la C. G. T. avait 55 voix, la C. F. T. C. 18.

En résumé, dans les corporations ou nous avons présenté des candidats les résultats s'établissent comme suit :

Table with 2 columns: Corporation and Percentage. C.G.T. C.F.T.C. Outilage 66% 34%, Manoeuvres machines 76% 24%, Machinistes 52% 48%, Tourneurs 64.5% 35.5%, Ajusteurs atelier 67.5% 32.5%, Femmes 62% 38%, Forgerons tôlerie 73.5% 26.5%, Machinistes tôlerie 68% 32%

Table with 2 columns: Profession and Percentage. Charpentiers mon-teurs 76% 24%, Serrurerie 70% 30%, Menuiserie 50.5% 49.5%, Electricité bons 88.5% 11.5%, Manoeuvres entretien 81% 19%, Soudeurs 84.3% 15.7%, Charpentiers traceurs 33% 32%

Nos camarades pourront donc constater que les résultats obtenus par nos candidats et sans le concours de hauts parleurs sont loin d'être négligeables et leur progression nous est un sérieux encouragement pour l'avenir.

Autour des Délégués de Bureau et d'Ateliers

Voici pour Saint-Nazaire et sa région quels sont nos délégués : Techniciens : Chantier de Penhoët, Mlle Thomère, Mlle Audrain, Thomas, Méran, Meunier ; Chantier de la Loire, Mlle Uzenat, Lemétayer, Maurice, Chartier, Kerbrat et Robert Valentin.

Saint-Denis : Joalland, Hitrop, Tuffé, Loret.

Commerce : La Ruche, Mlle Le-feuvre, Mlle Grandjean.

Métallurgistes : Penhoët, Fleury ; La Loire, Denier ; Thiriet, Fleury, Donges ; S. G. H. P. ; Haigand, Leray, Babin, Foucher ; C. P. Haigand, Leclesse, Nicolas, Evain ; P. O. S. A., Averty, Faure, Leroy, Philippe.

Il y a encore les délégués de la Banque et du Livre dont, à ma grande honte, je n'ai pu avoir les noms. Ce sera pour la prochaine fois.

Syndicat du Bâtiment

L'Union Locale de St-Nazaire donne, en ce moment, beaucoup de travail aux camarades du Bâtiment, par la grande salle qu'elle construit. Dire qu'elle a résorbé le chômage, serait exagérer, mais beaucoup d'ouvriers ont certainement évité la mise à pied, pendant cette période plutôt creuse pour le Bâtiment.

Le Conseil syndical remercie donc l'U. L. de son initiative et fait appel à tous ses adhérents pour qu'ils répondent à son emprunt.

Plusieurs syndiqués du Bâtiment ont déjà prêté et d'autres pourront le faire dans la mesure de leurs moyens. N'oublions pas, camarades, que cette salle doit être « Notre Salle », et que nous devons tous y participer.

Il est rappelé également, que la permanence fonctionne régulièrement tous les mardi, jeudi et vendredi, de 17 h. 30 à 18 h. 30.

Depuis la grève du 30 novembre, un bon nombre d'ouvriers sont venus librement, grossir nos effectifs. Qu'ils soient les bienvenus dans notre organisation, pour appuyer davantage nos légitimes revendications, et travailler pour le plus grand bien de la classe ouvrière par le syndicalisme chrétien.

Le Conseil Syndical.

Châteaubriant

Assemblée générale de l'Union locale

Le Président Jules Bourguine ouvre la séance devant une centaine d'auditeurs, dont les Cheminots représentés par notre camarade Chauvière. Il offre à tous ses vœux de bonne année pour 1939, puis passe la parole au Secrétaire.

Celui-ci lit les derniers comptes rendus de séances et annonce le départ de Claude Lemasson, à qui l'U. L. doit tant.

Il rappelle ensuite les manifestations prévues pour 1939 : d'abord le Congrès de la Métallurgie, puis la Journée d'Etudes syndicales ; enfin une grande réunion familiale.

Le Trésorier lui succède et donne un bilan satisfaisant en insistant toutefois pour que les syndiqués versent régulièrement leur cotisation.

Charles Mabit prend la parole et fait le point de l'activité de la CFTC. Il compare le plan de la CFTC et celui de la CGT et déclare que les lois sociales de 1936 sont bien une émanation du plan de notre CFTC.

Puis il en arrive aux décrets-lois et à leur conséquence. Il y avait deux chemins à choisir : celui de la folie, c'est la CGT qui l'a pris ; celui de la raison, nous l'avions déjà ; nous l'avons continué et les événements nous ont démontré que nous avions bien fait.

Nous avons lutté légalement contre les décrets-lois et déjà nous avons obtenu des résultats.

La CFTC avance, continuez de lui faire confiance. Soyez de vrais syndiqués chrétiens.

Après cet exposé, Jules Bourguine lève cette belle séance.

Advertisement for 'Pharmacie de Paris' with logo and address: 'Anglo Place Royale et rue d'Orléans, 17'

NANTES

Spécialités - Ordonnances Homéopathie - Herboristerie PARFUMERIE OPTIQUE MEDICALE

CEINTURES - CORSETS BANDAGES HERNIAIRES PEDICURE

Expédition franco à partir de 50 francs d'achats PRIX LES PLUS BAS</

La Montagne

Dans le Bâtiment

Grâce à l'effort de nos militants, notre syndicat du bâtiment vient d'obtenir quelques succès qui encourageront pensons-nous, les hésitants à rejoindre notre organisation.

Tout d'abord, en novembre et au début de janvier, nous avons expédié des circulaires à chaque entrepreneur leur demandant d'accorder à leurs ouvriers l'augmentation horaire résultant de l'accord Caillaud, ce qui a contribué à une augmentation de 10 p. 100 de 20 centimes horaire sur nos anciens salaires.

Et le 26 Janvier, nous avons le plaisir de recevoir les camarades de notre nouvelle section qui, malgré ses débuts très difficile vu le doublement du nombre de nos adhérents. Notre secrétaire départemental Ch. Mabit qui nous avions demandé, sur conquérir tout son auditoire et dissiper les doutes si quelques camarades en avaient sur la puissance du syndicalisme chrétien.

C'est avec plus de courage que nous allons continuer l'effort pour la réalisation d'une collaboration sincère et pour faire grandir notre famille syndicale.

Union Départementale de la Vendée

Union Départementale

Réunion du Conseil

Le dimanche 29 janvier 1939 a eu lieu au siège de l'U. D. de Vendée, aux Sables d'Olonne, 5, rue des Teintureries, la réunion statutaire du Conseil de l'U. D. Presque tous les syndicats de Vendée y étaient représentés. Notre camarade Mabit, délégué confédéral, avait tenu à assister à cette réunion au cours de laquelle eut lieu un aperçu d'activités des différents syndicats. C'est ainsi que tout d'abord furent lus les brefs compte-rendus d'activités des syndicats suivants :

Syndicat des Employés de Luçon ; Syndicat de la Banque de la Roche-sur-Yon, des Carriers de Breteignolles, des Hospitaliers de la Vendée, de l'Union Locale des Sables, puis un très intéressant compte-rendu d'activité depuis la fondation de la section du Syndicat de la Conserve de Croix-de-Vie.

Le Syndicat des Cheminots de la Roche et le Syndicat des ouvriers laitiers de Nesmy n'avaient pu assister à la réunion, mais avaient cependant adressé leurs compte-rendus.

Le Syndicat de la Bonneterie des Herbiers avait répondu au questionnaire qui lui avait été adressé.

Le budget de 1939 fut voté. A ce sujet, il fut rappelé que les cotisations à l'U. D. pour 1939 devaient être versées par les différents syndicats en deux fois, la première au cours de février, la seconde en juillet.

Il fut décidé que les différents syndicats de Vendée seraient visités au cours de 1939 par un délégué de l'U. D. Il sera également fait quelques essais de propagande dans les centres non encore touchés par le syndicalisme chrétien.

Un Congrès Départemental est en principe fixé pour le mois de septembre à la Roche-sur-Yon.

Et la séance se termina par une vive discussion relativement aux allocations familiales ; différentes interventions auront lieu prochainement à ce sujet.

En résumé, belle réunion, qui fait espérer qu'au cours de 1939, le syndicalisme chrétien se développera en Vendée.

AVEZ-VOUS PAYÉ VOTRE COTISATION SYNDICALE DU MOIS ?

Les Sables-d'Olonne

Union Locale

Réunion générale

Une réunion générale de tous les adhérents des Syndicats Chrétiens des Sables d'Olonne aura lieu le 12 février au siège, 5, rue des Teintureries, à 9 heures. Réunion importante, à laquelle tous les syndiqués tiendront à assister.

Le Bureau de l'U. L.

Union Départementale de la Vienne

Poitiers

Salaires dans la Banque

Nos camarades savent que notre convention collective comporte le fonctionnement d'une commission paritaire destinée à trancher tous les litiges. Nous avons entamé, au début de 1938, en même temps que la C. G. T., des pourparlers pour le renouvellement de la convention, quand l'organisation patronale (Union Syndicale des Banquiers), à la suite d'un accord avec la C. G. T., se jugeant offensée, avait refusé, en mai 1938, de poursuivre plus avant. Discussions et réclamations n'y firent rien. Notre Fédération finit alors une intervention sérieuse en soutenant que si la Fédération Cégétiste avait commis une erreur, ce n'était tout de même pas une raison pour que tout le monde soit sanctionné.

L'U. S. B. a fini par se rendre à notre raison (ce n'est pas trop tôt) et une nouvelle réunion a eu lieu le 10 janvier.

Les traitements. — Le 28 décembre, une entrevue a eu lieu avec l'U. S. B. pour décider du relèvement à accorder. L'accord s'étant révélé impossible, la procédure d'arbitrage est en route. Les arbitres désignés sont :

Pour la C. F. T. C., notre ami M. Huntzinger, expert auprès du Tribunal de la Seine.

Pour l'U. S. B., M. Bernard Aymeré, vice-président de la Confédération Générale du Patronat Français.

La récupération des jours fériés. — Nos camarades se rappellent comment nous avons protesté contre le mode de récupération adopté par l'U. S. B., en vertu du décret du 24 mai 1938. Nous avons poussé l'affaire à l'arbitrage et sommes allés jusqu'en Cour Supérieure d'arbitrage. Celle-ci nous a donné tort puisque malheureusement la législation est ainsi faite. Il faut donc s'incliner.

Toutefois, que nos collègues de la C. G. T. ne viennent pas nous raconter, comme la chose a déjà été faite, qu'en entamant l'arbitrage nous perdions toute chance d'obtenir un changement. Si l'on avait un autre système d'intervention, ils seraient bien aimables de nous le faire connaître.

Remarque très importante. — En vertu du décret du 24 mai, remplacé par celui du 31 décembre 1938, tant que les Banques récupéreront les heures perdues, aucun licenciement ne sera possible, sauf pour faute grave, dans le personnel permanent.

La C. F. T. C. dans les Hôpitaux de Poitiers

Nous comptons, avant les événements de 1936, un certain nombre de sympathisants dans les établissements hospitaliers de Poitiers. Dispersés dans des associations diverses de notre Union Locale, ils formaient un petit groupe d'amis fidèles.

Quelle était à cette époque la situation des travailleurs hospitaliers ? Modeste, trop modeste et souvent peu prise. Les salaires servis ne répondaient certainement pas au minimum vital et comme allocations familiales, seuls quelques privilégiés recevaient le taux actuellement pratiqué !

C'est alors que vinrent les grands mouvements revendicatifs, ceux-ci légitimés par un projet de statut publié par le Ministre de la Santé Publique, permirent à nos camarades de demander quelque amélioration. Les quelques amis du début décidèrent à se grouper en un syndicat vraiment professionnel qui fut légalement constitué et on se mit à la besogne, c'est-à-dire à élaborer, pour la Commission Administrative des Hospices de Poitiers, un projet de statut du personnel secondaire.

Ce statut fut envoyé en septembre 1936, discuté, remanié et signé par la C. G. T., et nous le 31 décembre 1936. Tout de suite, dès la constitution de notre groupement, nous sentimes une hostilité ouverte de la part de la C. G. T. A la signature de ce statut, le délégué cégétiste déclara qu'il y avait un syndicat de trop. « S'aurait même que c'est la loi » déclara ce travailleur conscient, qui, certainement, n'avait jamais lu la loi ! Fort heureusement, la Commission Administrative ne partagea pas son point de vue.

Nous avons, pour élaborer ce statut, suivi en détail les conseils de notre Fédération et surtout les avis si précieux de notre camarade Mme Tholotte, secrétaire du Syndicat de Niort qui, à l'avant-garde du progrès, venait de faire adopter dans sa ville un document semblable, dès août 1936.

Comme nous avions écrit dans ce

statut, ainsi qu'il avait été fait à Niort, et comme c'était le cas à Poitiers, que les Seurs remplissaient le rôle de chefs de service, on ne manqua pas de déclarer que le Syndicat avait été constitué par les bonnes sœurs, affirmation qui nous fit hausser les épaules mais qui fut, avec beaucoup d'autres paroles malveillantes, crue dur comme fer.

Le statut signé, nous pensions que le travail était fini. Hélas ! il fallait compter avec l'augmentation du coût de la vie. Les indices grimpaient de telle façon que bientôt il fallut demander un légitime rajustement. Tout le conseil syndical, neuf personnes au total s'en furent, en août 1937, exposer pendant une heure au président de la Commission Administrative, M. Pinatel, notre demande. Cette démarche fut suivie de rapports avec documentation à l'appui et aboutit, à la fin de 1937, à une augmentation de 100 francs. Mais, malheureusement, il fallut recommencer en 1938. Nouvelle démarche, nouvelles lettres, entrevue, et, cette fois, la Commission accorde 50 francs à partir d'octobre 1938, augmentation qui ne répond certainement pas à l'élevation des indices. Notons pour ce dernier rajustement que notre demande était en route depuis le 17 août 1938.

Dans l'intervalle, le Syndicat eut à intervenir dans de nombreux cas personnels, retards dans le paiement des échelons de classe, détails omis, rectification de service. De tous ses adhérents le Syndicat n'a eu qu'une licenciée, une seule, à laquelle il a retrouvé du travail immédiatement. Le Syndicat est venu en aide également d'une façon concrète en faveur de certains camarades dans le besoin. Les papiers de tout cela emplissent déjà un gros dossier.

Eh bien ! Savez-vous ce que nous avons vu ? Non, vous ne devinez pas... Imaginez-vous que le lundi 23 janvier 1939, tout le personnel secondaire venait pour être ses délégués. Deux listes étaient en présence, la nôtre et celle de la C. G. T. et des circulaires furent distribuées à tout le monde auparavant. Or, dans la circulaire de la C. G. T., s'élevait, soulignée, de peur sans doute qu'on ne le voie pas, cette phrase :

« C'est à notre syndicat, et à lui seul, que vous devez tous les avantages obtenus depuis trois ans... »

« Comme dit l'autre : « Pour la modeste, nous ne craignons personne !!! »

Il y a longtemps que nous savons à la C. F. T. C. à quoi nous en tenir. Nous n'avons jamais eu le culot de nous attribuer des mérites ne nous revenant pas, mais tout de même ! Que nos collègues de la C. G. T. réfléchissent loyalement que dans toutes les demandes officielles ils n'ont pas toujours été seuls. Lorsque le 17 août dernier nous demandions un rajustement, avaient-ils de leur côté déposé seulement une demande ?

Il ne suffit donc pas au Syndicat Cégétiste d'avoir le privilège anormal de compter dans la Commission Administrative le secrétaire général de la C. G. T. de la Vienne, il lui faut encore une réclame qui fait bon marché de la vérité.

Eh bien ! malgré cela, les 15 syndicats chrétiens de janvier 1936 sont aujourd'hui près de 100. Oh ! certes, n'essayons pas de jouer sur les chiffres ; il y a deux adhérents à la C. G. T. quand il y en a un à la C. F. T. C. dans les hospices, mais qu'on veuille bien songer que la C. F. T. C. a 25 ans de moins que la C. G. T., et qu'on songe que notre syndicat hospitalier n'a pas 3 ans, et on jugera. Nous avons suivi une ligne droite depuis notre fondation, ni platitudes, ni combinaisons ; la défense de nos camarades dans l'esprit de la C. F. T. C.

L'esprit de la C. F. T. C. ne plaît pas à tout le monde ! C'est regrettable !

Nous continuerons quand même. S.

Les réfugiés espagnols

Nous ne voulons pas décrire une fois de plus le spectacle indigne d'un monde civilisé qui est offert en ce moment par l'exode des populations espagnoles. Ne cherchons pas ici les responsabilités, mais laissons parler la charité qui, seule, doit agir devant tant de misère.

C'est la raison pour laquelle nous invitons vivement nos camarades à répondre aux appels qui leur ont été lancés dans la Presse Poitevine. L'Union Locale recommande surtout de fournir tous les vieux vêtements et chaussures d'enfant qui seraient utilisables au Directeur du Centre d'Accueil, rue Jean Macé, à Poitiers.

Famille Syndicale

Nous avons appris avec plaisir la naissance de Marie-Joséphine, fille de notre camarade Joseph Michaud, correcteur à la Société Française d'Imprimerie, à Poitiers.

Représentation officielle

Notre camarade Jean Migot (Bâtiment) a été désigné par la Municipalité de Poitiers pour siéger à la Commission locale du chômage.

Chatelleraut

La Journée Syndicale des Travailleurs

L'Union Locale des Travailleurs Chrétiens a tenu le dimanche 22 janvier une importante réunion.

Après la séance d'études, les adhérents s'assemblèrent le dimanche après-midi, dans la salle du Cercle Catholique pour entendre un très large et très intéressant exposé de Jean Pérès, secrétaire adjoint de la C. F. T. C. sur le syndicalisme chrétien devant les événements actuels.

Après avoir exposé le développement économique depuis cent ans, l'orateur démontra la nécessité du syndicalisme pour établir des contacts entre les chefs des grandes entreprises et leur personnel.

Quant aux développements économiques nouveaux ont pris extension, des hommes ont étudié les relations du Capital et du Travail à la lumière de l'histoire, mais la pensée chrétienne y faisait défaut. Harangués, éduqués par des hommes inspirés d'une philosophie matérialiste, les organisations ouvrières se sont heurtées à des difficultés sans nombre.

Mais pendant ce temps, les apôtres prêtres et laïcs, se sont mis à appeler l'attention du monde catholique sur les problèmes du travail. Il s'agissait pour eux d'organiser les rapports du capital et du travail, non pas en fonction de la lutte des classes, mais en fonction des sentiments de fraternité et de justice. La loi du travail devant être le sujet du développement de la personnalité humaine du travailleur, il y avait lieu, pour respecter la liberté et la dignité humaines, de s'orienter vers une organisation d'ensemble dont la formule serait : « Le syndicat libre dans la profession organisée ». Ce fut la devise de la C. F. T. C. qui n'a jamais cessé de se développer jusqu'aux événements de 1936 où elle a affirmé sa pleine vitalité.

Abordant la deuxième partie de son exposé, l'examen de la situation actuelle, Jean Pérès montre comment l'expérience du Front Populaire s'est terminée par une faillite lamentable. Cependant tout n'était pas absurde et irréalisable dans ce qui était demandé par le Gouvernement de 1936, puisque la plupart des réformes préconisées par lui étaient déjà inscrites dans le Plan de la C. F. T. C. publié et mis en vente avant le 15 Janvier 1936.

Mais les hommes du Front Populaire ont manqué de compétence économique. Pour réparer les fautes commises, ce n'est pas seulement dans le domaine social et économique qu'il a fallu prendre des mesures, c'est aussi dans le domaine financier et ce fut la publication des décrets-lois des 12 et 13 novembre 1938. Immédiatement après leur parution, la C. F. T. C. a pris position. Elle n'a pas cru devoir réfuter en bloc les décrets-lois. Ce fut préparer la grève générale. Elle a retenu ce qu'il y avait de juste et elle a discriminé ce qu'il y avait d'inadmissible en prenant le contre-pied de cette législation sur le plan législatif même et non pas par l'arrêt de la production qui ne résout rien.

Maintenant, il s'agit de s'acheminer vers une organisation complète, rationnelle du travail. M. J. Pérès constate que, grâce aux idées qui convergent des milieux ouvriers et patronaux, la masse populaire s'oriente vers la C. F. T. C. Parmi le patronat, il y a un effort de recherche, de bonne volonté, un sérieux effort accompli pour l'organisation professionnelle. En face des réformes de la C.F.T.C. nous assistons à l'évolution d'un bon nombre de militants de divers groupements qui ont compris l'admissibilité de la lutte des classes.

Ces organisations se rencontreront et se développeront progressivement dans une collaboration constante. La C. F. T. C. ne perd pas ce point de vue mais son expérience lui montre le danger de s'affilier des organisations d'où serait banni l'esprit de justice et de fraternité.

Il reste à trouver dans l'ensemble des institutions existantes des hommes de bonne volonté qui poursuivront la tâche entreprise.

Pérès ne perd pas espoir. Le monde du travail réagira ; il y a pour lui de belles perspectives d'avenir.

Des applaudissements prolongés ont prouvé à notre camarade Jean Pérès, l'admiration et l'attachement que gardent pour lui l'Union locale des syndicats chrétiens de Chatelleraut.

Montmorillon

Union Locale

Séance du 18 Décembre

Notre séance récréative et d'information du 18 décembre 1938 — qu'une impossibilité matérielle nous a empêché de relater dans le n° de janvier — fut un succès.

Belle assistance de toutes les classes de la société (près de 200 personnes) et Jacques Tessier a dissipé pas mal de préjugés grâce à sa confiance.

D'autre part, la partie théâtrale et concert, aussi documentés qu'attractive, donnée par les jeunes C.F.T.C. féminines de Poitiers, a littéralement emballé le public.

Certains spectateurs ont redemandés nos amables artistes qui vaineurent artistes poitevins... C'est tout dire!!!

Escompte

Que nos adhérents et leurs familles n'oublient pas que les Maisons suivantes : C. Bertrand, G. Neuville, Galeries Braud, Rochon, Gâteau, Machette, « Elise », « Jean », Le Goubin, Béliard, Loiseau, Caumont, Jamn et Briand Loiseau ont une réduction sur les achats que leur font nos membres sur présentation de leur carte et leur remettent un ticket d'escompte spéciale. Profitez-en!!!

Une voix chrétienne et courageuse

Il y a beaucoup de gens qui se disent avancés, et qui ne pensent pas le quart de ce qu'ils ont écrit ces jours-ci M. Le Cour Grandmaison : « L'homme d'Etat quel qu'il soit ou l'équipe qui entreprendra de refaire la France, ne peut réussir s'il n'a pas le concours confiant du monde ouvrier ; et l'ordre social d'hier a maintenu le monde ouvrier dans un isolement favorable à toutes les injustices, à toutes les propagandes subversives, à tous les malentendus.

La première difficulté dans le problème ouvrier, c'est d'y voir clair, et de le poser correctement.

L'agitation sociale, les grèves, les occupations d'usine, les dévotions sur le terrain politique de certaines organisations syndicales, la baisse du rendement sont des faits ; mais un autre fait important encore, c'est que la classe ouvrière n'avait pas, dans l'ordre social d'hier, la place qui lui revient ; ses intérêts matériels et moraux les plus élémentaires restaient sans garantie.

Dans le trouble des deux dernières années, d'incontestables progrès ont été réalisés ; mêlés, c'est entendu, d'erreurs. Mais une erreur plus grave serait de croire que le problème est résolu.

Respecter ces progrès ; les développer sans arrière pensée, éliminer et redresser progressivement les erreurs avérées, voilà une condition « sine qua non » de toute action constructive.

On ne referra pas la France si on donne, même à tort, au monde ouvrier, l'impression qu'il s'agit de revenir sur ce qu'il y a de légitime et de bon dans l'œuvre déjà accomplie ; il est possible que, pour éviter de donner cette impression, il faille respecter par surcroît certaines réalisations discutables, voire certains préjugés. Peu importe, si cela permet par ailleurs de faire œuvre solide et féconde.

On ne referra la France qu'avec la collaboration de tous les Français, y compris la classe ouvrière ».

Coquille symbolique...

Trouvé dans un canard de l'Ouest qui ne ménage pas ses élans sous S. P. F., au cours d'un article sur la mère au foyer.

« Va-t-on payer des primes importantes à 100 « mètres » dans l'espoir problématique... etc. »

Ce t malencontreusement posé là par le typo, nous suggère quelques réflexions !

Bien sûr, s'il n'y avait eu que ceux qui maintenant, et maintenant seulement, parlent de cette question c'est à 100 mètres ou à bout d'une gaine, comme dit l'autre, qu'on irait chercher la prime de la mère au foyer.

La C. F. T. C. depuis toujours a réclamé cette institution et malgré vents et marées l'a défendue. Elle a quelque peu le droit d'être fière de voir cette revendication qu'on de mandée avec elle les catholiques sociaux, aboutir aujourd'hui à un résultat.

RADIO-DISQUES

10, rue J.-J. Rousseau NANTES — Téléphone : 322-88

Agent des Marques : « UNIC »

« ARIANE » « CRISTAL »

Vous présente toute une gamme de PRIX et de NOUVEAUX MODELES et vous offre avec une garantie intégrale sérieuse toutes facilités de paiement

Remise : 5 % à 10 % sur appareils aux Syndiqués

Union Départementale des 2-Sèvres

Niort

Union Locale

Arbre de Noël

Notre fête enfantine du dimanche 22 janvier 1939 a connu un succès sans précédent. Les organisateurs ont mis tout en œuvre pour présenter un programme de choix et les sympathies de plus en plus nombreuses envers la C. F. T. C. niortaise firent une salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville archi-comble.

Sur la scène défilèrent successivement au grand plaisir de tous, chanteurs, chanteuses, acteurs, actrices, d'un désopilant comique militaire et d'une non moins amusante comédie « électorale », sans oublier guignol et ses tours pendables.

Un buffet surabondamment garni fut la proie des enfants... et de leurs parents et pour clôturer cette fête de famille on procédera à la grande distribution des jouets aux enfants des syndiqués.

Union Locale

Commerçants faisant une remise spéciale à nos adhérents

Bijouterie Poussou Valentin 3, rue du Rabot 5 à 10 % suivant article.

Chapellerie Dames, Mme Junin, 31 rue Saint-Jean, 5 % plus timbres Bonneterie Dames, Mme Rouyer à la Fileuse, 3, rue Saint-Jean, 5 % plus timbres.

Charbons service spécial d'achats en commun.

Corsets, M. Faraut, 17 rue Victor-Hugo, 5 %.

Cycles, Allanneau 3, rue Mellaise 5 %.

Jouets Diot, 2, avenue Saint-Jean 6 % sauf articles à prix imposés.

Lunetterie centrale, rue Ricard 10 % sur lunetteries, 5 % sur autres articles.

Meubles Bourloton, rue du Pont, 5 %.

Voitures d'enfants, Diot 2, avenue Saint-Jean 6 %.

Quincaillerie Migault, rue Thiers 5 % sauf sur article à prix imposés.

M. Perrochon, horloger, 18, rue Gambetta remises sur achats et réparations.

Chez Renée, Magasin de Modes, 20, rue porte Saint-Jean. remise de 10 %.

Dernière Heure

Loire-Inférieure

ASSURANCES SOCIALES

MEDECINS

Tarif syndical minimum appliqué par les médecins (sauf à Saint-Nazaire)

Tarif de remboursement appliqué à partir du 1^{er} février 1939

Table with 2 columns: Tarif syndical minimum, Tarif de remboursement

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité de la cause, Remb. net (taux modérateur déduit)

(1) Prix de la consultation, plus 3 francs de frais de déplacement lorsque l'acte médical a lieu au domicile de l'assuré dans l'agglomération.

DENTISTES

SOINS DENTAIRES

PROTHESE DENTAIRE

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Table with 2 columns: Tarif de responsabilité, Tarif de Remb.

Droguerie Charbonnel rue Saint-Jean 10 %.

Epicierie Moineau Gelin, 38 rue Mellaise, 4 %.

DOCUMENTATION

Comment paiera-t-on la contribution nationale des 2 %

Les traitements, indemnités, émoluments et salaires, pensions et rentes viagères soumis à la contribution nationale extraordinaire instituée pour l'année 1939 par l'article 1^{er} du décret-loi du 12 novembre 1938 sont ceux qui relèvent de l'impôt cédulaire frappant les revenus de la même catégorie.

Sont toutefois exonérés de ladite contribution :
1^{er} Les allocations spéciales destinées à couvrir les frais inhérents à la fonction ou à l'emploi ;
2^o Les rémunérations allouées sous forme d'avantages en nature ;
3^o Les traitements attachés à la Légion d'honneur et à la Médaille militaire ;
4^o Les pensions, rentes, prestations et allocations exonérées de l'impôt cédulaire en vertu de l'article 61 du code général des impôts directs ;
5^o Les pensions servies, en vertu de la loi du 24 juin 1919, aux victimes civiles de la guerre ou à leurs ayants droit ;
6^o Les allocations, y compris celles de chômage, indemnités et prestations servies, sous quelque forme que ce soit, par l'Etat, les collectivités et les établissements publics en application des lois et décrets d'assistance et d'assurance.

La contribution nationale porte sur le montant net des sommes imposables versées au titre de la période d'application de cette contribution, quelle que soit la forme du versement.

Le montant net des traitements, indemnités, émoluments et salaires est forfaitairement déterminé en appliquant aux sommes payées, après déduction notamment de la cotisation ouvrière aux Assurances Sociales et des retenues faites par l'employeur en vue de la constitution de pensions ou de retraites, une déduction de 10 %, en considération des frais inhérents à la fonction ou à l'emploi qui ne sont pas couverts par des allocations spéciales. Toutefois, le montant de cette déduction ne peut, pour l'année entière, dépasser 20.000 fr.

Pour les catégories de professions qui comportent normalement un pourcentage de frais professionnels

supérieur à 10 %, le pourcentage de la déduction à effectuer en considération de ces frais est fixé par un arrêté ministériel.

Lorsqu'ils n'excèdent pas 10.000 fr. les revenus annuels des assurés sociaux ne sont taxés que sur la fraction de leur montant qui dépasse la somme de 7.000 francs.

La contribution nationale afférente à chaque paiement effectué est, en principe, fixée d'après les indications du barème qui sera remis gratuitement aux employeurs et qui tient compte, lorsqu'il y a lieu, de l'abattement de 7.000 francs visé à l'alinéa qui précède.

La contribution nationale est perçue par voie de retenue opérée sur le montant net de ces sommes, au moment où leur paiement est effectué.

Les employeurs sont tenus d'effectuer cette retenue pour le compte du Trésor.

Ne donnent pas lieu à retenue les paiements dont le montant net, ramené à l'année, n'excède pas :
6.000 fr. si le bénéficiaire a moins de deux enfants à sa charge, cette somme étant portée à 7.000 francs lorsque l'intéressé est un assuré social ;
8.000 fr. si le bénéficiaire a deux enfants à sa charge ;
10.000 fr. s'il a trois enfants à sa charge, et ainsi de suite en augmentant de 2.000 francs par enfant à charge.

Pour l'application de cette disposition, il y a lieu de tenir compte de la situation de famille des intéressés au 1^{er} janvier 1939.

Toute personne qui retient la contribution doit, pour chaque bénéficiaire de sommes imposables, mentionner sur son livre, fichier ou autre document destiné à l'enregistrement de la paie, ou, à défaut, sur un livre spécial, la date et la nature de chacun des paiements qu'elle a effectués, leur montant ainsi que celui de la retenue opérée.

Les pourboires sont soumis à la contribution nationale dans les conditions suivantes :

Lorsqu'ils sont prélevés sur l'emploi sous forme de pourcentage obligatoirement ajouté aux notes des clients ou autrement, ou lorsqu'ils sont remis volontairement par les clients entre les mains de l'employeur ou centralisés par lui, leur montant imposable est constitué par les sommes effectivement versées à ce titre par l'employeur qui effectue, s'il y a lieu, la retenue de la contribution sur le montant de ces sommes et du salaire fixe auxquelles elles s'ajoutent le cas échéant.

Lorsque les pourboires sont remis aux bénéficiaires directement ou sans l'intervention de l'employeur, leur montant imposable est évalué suivant les règles applicables en matière d'Assurances Sociales. Dans ce cas, si les pourboires s'ajoutent à un salaire fixe payé par l'employeur, ce dernier retient, s'il y a lieu, sur ce salaire, le montant de la contribution correspondant au total dudit salaire et des pourboires. Si l'employeur ne payant pas de salaire fixe n'est pas en mesure de percevoir par voie de retenue la contribution afférente aux pourboires reçus par son employé, ce dernier est tenu de lui remettre le montant de cette contribution. L'employeur doit alors verser ce montant à la caisse du Percepteur des Contributions Directes dans les conditions et délais prévus à l'article 6, en même temps que les retenues afférentes aux paiements qu'il a lui-même effectués.

La contribution nationale frappant les traitements publics donne lieu à un précompte exercé par les ordonnateurs sur le montant des sommes imposables revenant aux intéressés.

Les conditions dans lesquelles sont versées au Trésor les sommes ainsi précomptées, seront fixées par voie d'instructions adressées aux divers comptables payeurs.

Les dispositions contenues dans le présent décret seront applicables aux paiements effectués à compter du 23 janvier 1939.

RETENUES A EFFECTUER SUR LES SALAIRES HEBDOMADAIRES

Montant du salaire hebdomadaire	Montant de la retenue	Montant du salaire hebdomadaire	Montant de la retenue	Montant du salaire hebdomadaire	Montant de la retenue
Inférieur à 134 fr.	Fr. c.	417 — 430 »	Fr. c.	723 — 736 »	Fr. c.
De 134 à 238 fr.	2 25	431 — 444 »	7 50	737 — 749 »	13 25
139 — 152 »	2 50	445 — 458 »	8 25	750 — 763 »	13 50
153 — 166 »	2 75	459 — 472 »	9 00	764 — 777 »	14 25
167 — 180 »	3 00	473 — 486 »	9 75	778 — 791 »	15 00
181 — 194 »	3 25	487 — 499 »	10 50	792 — 805 »	15 75
195 — 208 »	3 50	500 — 513 »	11 25	806 — 819 »	16 50
209 — 222 »	3 75	514 — 527 »	12 00	820 — 833 »	17 25
223 — 236 »	4 00	528 — 541 »	12 75	834 — 847 »	18 00
237 — 249 »	4 25	542 — 555 »	13 50	848 — 861 »	18 75
250 — 263 »	4 50	556 — 569 »	14 25	862 — 874 »	19 50
264 — 277 »	4 75	570 — 583 »	15 00	875 — 888 »	20 25
278 — 291 »	5 00	584 — 597 »	15 75	889 — 902 »	21 00
292 — 305 »	5 25	598 — 611 »	16 50	903 — 916 »	21 75
306 — 319 »	5 50	612 — 624 »	17 25	917 — 930 »	22 50
320 — 333 »	5 75	625 — 638 »	18 00	931 — 944 »	23 25
334 — 347 »	6 00	639 — 652 »	18 75	945 — 958 »	24 00
348 — 361 »	6 25	653 — 666 »	19 50	959 — 972 »	24 75
362 — 374 »	6 50	667 — 680 »	20 25	973 — 986 »	25 50
375 — 388 »	6 75	681 — 694 »	21 00	987 — 999 »	26 25
389 — 402 »	7 00	695 — 708 »	21 75	1000 — 1013 »	27 00
403 — 416 »	7 25	709 — 722 »	22 50		

Pour les Militants

Un Manuel doctrinal

La Commission Confédérale de Formation a demandé à quelques personnalités intellectuelles, d'une compétence et d'une amitié pour nous également éprouvées, de préparer, pour nos camarades, une série d'ouvrages qui, par leur rédaction et leur prix, soient des « livres de base » de notre formation syndicale. Ces ouvrages formeront, aux Editions Spés, une série : « Les Manuels Syndicaux », qui constitueront une petite encyclopédie du militant ouvrier.

Le premier de ces livres vient de paraître :

ELEMENTS DE MORALE SOCIALE par le P. DELAYE, de l'Action Populaire (200 pages, 12 francs)

Tous nos camarades qui ont participé aux sessions nationales de permanents ou de militants connaissent le P. Delaye qui sa collaboration à la Commission Confédérale de Formation qualifiait spécialement pour écrire le manuel doctrinal qui, étant donné la primauté de nos principes sur toute autre action, devait être le premier de la collection.

Le ton de l'ouvrage est familier, direct ; l'expression parfaitement claire ; la rédaction a été faite par questions et par réponses, ces questions étant celles que nos militants se posent naturellement en abordant les problèmes doctrinaux. S'agit d'éléments ; la pensée est cependant toujours nuancée ; en lisant ces pages, on n'acquerra pas seulement des notions indispensables, on apprendra à juger.

Le livre est écrit pour les syndicalistes. C'est pourquoi l'auteur a exposé « les principes d'une morale plutôt humaine qu'exactement catholique » (p. 8). Le choix des questions et de l'importance qu'on a accordée à chacune, cela aussi a été fait en fonction du syndicalisme ; après les principes généraux, on trouvera la morale de la vie familiale, de la propriété, du travail, de l'action syndicale, de la vie économique, où sont touchées, en peu de mots, mais sans simplisme, les questions que l'on débat autour de nous.

Ce manuel est indispensable à tous les responsables des Commissions de Formation et de tous les cercles d'études, davantage à tous les militants qui veulent s'assurer un minimum de formation et avoir, toujours à leur disposition, un sûr et intelligent conseiller.

UNE CONSIGNE :

Propagande individuelle — « Il faut que j'amène quelqu'un au Syndicat ce mois-ci »

Les à côtés de nos revendications

Dans « Famille de France », ces curieuses statistiques qui prouvent, et sans le moindre bluff, que ce sont les familles nombreuses qui ont occupé la ligne Maginot. Que ce sont donc elles qui constituent le plus sûr rempart de la France. On s'en doutait bien sûr. Mais les chiffres ont leur force probante.

Sur 12.804.887 familles recensées en France en 1926, il y avait : 6.493.478 (2.979.902 familles sans enfants, soit 23,4 % ; 2.819.130 familles ayant 2 enfants, soit 22 % ; 3.674.348 familles ayant 1 enfant, soit 28,5 %) 50,5 %.

3.302.507 (1.525.551 familles ayant 3 enfants, soit 11,9 % ; 1.806.956 familles ayant plus de 3 enfants, soit 14,2 %) 21,6 %.

Sur 100 hommes du contingent incorporé en 1936 :

33 appartenaient à des familles de moins de 3 enfants ;
31 appartenaient à des familles de 3 et 4 enfants ;
36 appartenaient à des familles de 5 enfants.

Conclusion

26% des familles françaises ayant 3 enfants et plus, fournissent 67 % des hommes du contingent ;
50,5% des familles françaises ayant 1 ou 2 enfants, fournissent 33 % des hommes du contingent ;
23,4 % des familles, n'ayant pas d'enfants se contentent de chiens et de chats, se font défendre par les autres !

Est-ce logique ? Mais pourquoi tant de familles sans enfant ou qui n'en ont qu'un ou deux... ?

Si les allocations familiales étaient plus substantielles. Si la prime de la Mère au Foyer avait été donnée plus tôt et si cette prime était assez forte. Alors peut-être y aurait-il quelque changements de statistiques ? ...

Les Syndicats chrétiens du Verre au Ministère du Commerce

Le Bureau Fédéral de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens du Verre et de la Céramique (C. F. T. C.), conduit par Meek, député du Bas-Rhin, vient d'être reçu par M. Vallat, directeur du cabinet du Ministre du Commerce et M. Lecuyer, directeur général des Services Commerciaux.

M. Klock, président de la Fédération, a exposé les inquiétudes des travailleurs des industries de la verrerie et de la céramique devant l'acuité de la crise qui les touche et qui a déjà provoqué la fermeture de 60 usines verrières, sur les 115 que compte la France. Il a particulièrement insisté pour que, lors de discussions d'accords commerciaux, dont certains doivent avoir lieu prochainement, l'on prenne en considération cette situation extrêmement grave, afin que la concurrence faite actuellement à l'industrie nationale par les importations massives étrangères soit réduite à des proportions permettant aux usines françaises et à leurs ouvriers un fonctionnement et un travail normaux.

MM. Valla et Lecuyer ont assuré la délégation de l'intérêt avec lequel le Ministère du Commerce suit cette situation et des efforts qu'il entend faire pour éviter la disparition d'une industrie dont le maintien est indispensable à l'intérêt national.

Les Syndicats chrétiens d'Ouvriers Agricoles et les Elections des Chambres d'Agriculture

La Fédération des Syndicats Libres des Travailleurs de la Terre (C. F. T. C.),

Considérant que les élections partielles triennales des Chambres d'Agriculture doivent avoir lieu le 5 février prochain,

Considérant le statut actuel de ces organismes et, notamment, le fait qu'il n'existe qu'un seul collège électoral pour plusieurs groupes de représentants,

Déclare que ses Syndicats s'abstiendront de présenter des candidats à ces élections, tant que la représentation effective de toutes les catégories d'électeurs ne sera pas réalisée par des dispositions sauvegardant l'indépendance absolue des unes vis-à-vis des autres et créant un collège électoral distinct pour chacune d'elles.

VIENT DE PARAITRE :

L'EGLISE CONTRE LE RACISME

Une hérésie antiochrainne

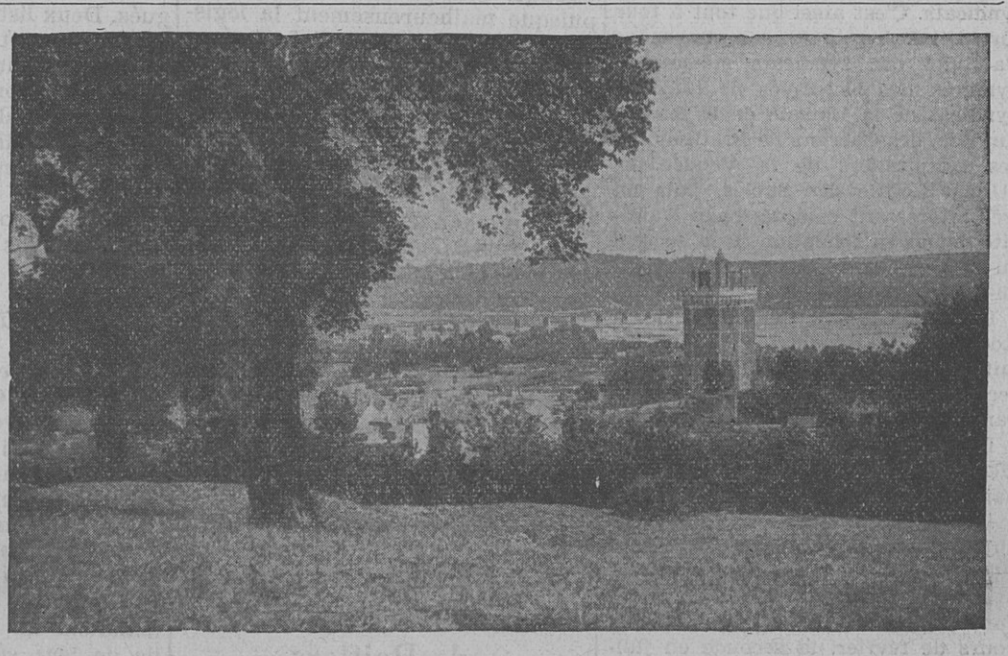
On lira avec intérêt et profit cette brochure qui reproduit fort opportunément les déclarations faites récemment sur l'importante question du racisme et du totalitarisme, par les Eminentissimes cardinaux Van Roey, archevêques de Malines ; Verdier, archevêque de Paris ; Schuster, archevêque de Milan et Cerejeira, patriarche de Lisbonne.

Tout catholique a le devoir de s'éclairer sur ces doctrines dont le répercuSSION trouble profondément le monde.

Une plaquette 17x10 de 64 pages. Prix 2 francs ; port, 0 fr. 60. Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris VIII^e. C. c. p. 1668.

Nul ne peut se dire
Syndiqué Chrétien
s'il ne possède
LA CARTE
CONFEDERALE 1939
RECLAMEZ-LA
A VOTRE SECRETAIRE

Où passer nos vacances ?
A la Mi-Côtière



MEUBLES ROBERT
NANTES. — 14, Rue Copernic (près place Delorme). — NANTES
E. LATARD, Succ.
Par suite de changement de Propriétaire
SOLDÉS
de tous les MEUBLES en stock
à des prix incroyables de bon marché
Remise spéciale aux Membres des Syndicats Chrétiens

Assurés sociaux Syndiqués chrétiens
Votre DEVOIR et votre INTERET c'est d'être affiliés à la
Caisse Familiale de la Loire-Inférieure

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE — MAROQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, Rue du Palais, SAINT-NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués
Imp du « Courrier », de Saint-Nazaire.

LA SOLUTION L. D. L.
du professeur LOSSOUARN
Guérit le Foie, les Reins
SANS RÉGIME
Essayez-la gratuitement en demandant un échantillon au Dépôt à Nantes, 12, Rue Paul Bellamy.

PHARMACIE DE TALENSAC
TIBROR (sauf prix imposés)
TIBRES NANTAIS
: : : : : BAS : : : : :
COLIFICHETS - CEINTURES
: : : : : SOUS-VÊTEMENTS
CHAUSSETTES - CRAVATES
« NOVELTY »
M. MATHÉL
Place de la Bourse
— NANTES —
Remise aux Syndiqués : 5 et 10 %

COUTELLERIE
A. Butaud
13, Place Viarme — NANTES
GRAND CHOIX :
Couteaux de table - Ciseaux
Rasoirs - Tondeuses - Sécateurs
Cisailles, etc...
Remise de 10 % aux Syndiqués
: : : : : REPASSAGE : : : : :
ET TOUTES RÉPARATIONS

LOURDES
Hôtel - Villa Saint-Jean
Pont Vieux : 3, Rue du Paradis
EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE
CHAUFFAGE CENTRAL - ASCENSEUR
PRIX MODÉRÉS
— Se recommander du journal —

CHEMISERIE PARISIENNE
Francis DEVITRELLE
12, Rue Copernic (près Place Delorme) - Nantes
Présente les nouveautés de la saison
La Chemiserie vendant le meilleur marché de Nantes
REMISE SPÉCIALE AUX SYNDIQUÉS

GRAVURE sur Métaux et sur Bijoux
Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fourniss^r d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault — NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc... - Plaques en émail pour tous usages - Plaques fondues pour tombeaux.
Remise 5 % aux Syndiqués

FOURRURES IDEALES
30 % MOINS CHER
parce que frais généraux nuls
QUALITE SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même
Bretagne: Jean GEORGES
57, rue Ville-Pépin
SAINT-SERVAIN (L.-et-V.)
Ouest: Pierre FERROCHAUD
Ste PAZANNE (L.-I.)

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social :
NANTES, 4, rue Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. c. 129 B.
Succursales : Brest, Châteaubriant
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
TOUTES OPERATIONS
DE BANQUE ET DE BOURSE

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4
NANTES
Téléphone : 130-53

Assurances sur la Vie Rentes Viagères
H. Devorsine-L. Fieldel
1, Rue Affre — NANTES
MACHINES à COUDRE
75 ans dans une même fabrication sans égal
STELLA
qui nettoient et nettoient LES MOINS cher
tous les vêtements en tissu
et résistent à tous les usages
Chaussée de la Madeleine NANTES
Pour nos CYCLES STELLA 50 modèles
SANDERS 4 modèles

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

TIMBRES NANTAIS
Ils vous donnent la faculté de choisir une très belle prime, soit à leurs magasins :
4, Place du Change - NANTES
soit chez les commerçants distribuant les « TIMBRES NANTAIS ».

RÉAU
UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE
BONNETERIE
CHEMISERIE
MERCERIE
SOIERIE
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTÉS
Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS
Spécialité de LAINAGES et SOIERIES
TOILES - BLANC - CONFÉCTIONS
Du Choix De la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE. — ENTRÉE LIBRE
POUR TOUS VOS IMPRIMÉS
Consultez
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, A SAINT-NAZAIRE
il vous sera répondu le jour même

OPTIQUE MEDICALE
ANCIENNE MAISON PATRON
Bernard DOLE
OPTICIEN - SPÉCIALISTE
3, Rue Thiers (face Hôtel-de-Ville)
NANTES — Téléph. 128-00
Exécution rapide des Ordonnances
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens (sauf articles imposés)

TOUS LES TRANSPORTS
VOYAGEURS
MARCHANDISES
DÉMÉNAGEMENTS
SERVICES RAPIDES
sont exécutés avec soin par
DROUIN Frères
127, rue de Rennes, NANTES
Tél. 110.10 - 126.59 - 158.08

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELIER Père et Fils
L. CHATELIER, Fils
SUCESSEUR
7, Rue Paré — NANTES
— Téléphone : 125-13 —
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

A NANTES
La Grande Spécialité de BONNETERIE
chez **FRED**
4, rue du Calvaire
ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, Rue Jean-Jaurès — NANTES
Téléphone 125-90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE
Le Gérant : Charles NASSIVET.